

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00339  
Numéro SIREN : 434 691 358  
Nom ou dénomination : AARON PROTECTION SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2022 sous le numéro de dépôt 2918

# AARON PROTECTION SECURITE

SAS au capital de 50.000 €  
Siège social : 1bis rue de la Fontaine 77700 SERRIS  
RCS MEAUX 434 691 358

---

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Du 24 FEVRIER 2022

---

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 14 heures, les Associés de la société se sont réunis au siège social de la société, en Assemblée Générale sur convocation régulière du Président

Sont présents ou représentés :

- |                                                  |       |
|--------------------------------------------------|-------|
| ▪ <b>Monsieur Massimo NARDELLI</b>               | 1 250 |
| actions                                          |       |
| ▪ <b>Madame Paola CARRER épouse NARDELLI</b>     | 1 250 |
| actions                                          |       |
| ▪ <b>Société ARPAD OMNIUM</b>                    |       |
| 47 500 actions                                   |       |
| <b>Représentée par Monsieur Massimo NARDELLI</b> |       |

|                                                           |        |
|-----------------------------------------------------------|--------|
| Soit la totalité des actions composant le capital social. | 50 000 |
| actions                                                   |        |

Madame Chantal CAPPELLO, Commissaire aux Comptes, dument convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Massimo NARDELLI, en sa qualité de Président de la SAS ARPAD OMNIUM, Président, préside l'Assemblée.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

Ordre du jour

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoir pour les formalités.

Après discussion, il est passé au vote.



### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 18 des statuts décide de nommer en qualité de Directeur Général :

- Monsieur Massimo NARDELLI, né le 30 mai 1958 à FLORENCE (Italie), de nationalité française, demeurant 11 rue des Genêts – 77700 BAILLY-ROMAINVILIER, à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

Le Directeur Général sera investi des mêmes pouvoirs que le Président.

Il pourra sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Directeur Général aura droit au remboursement des frais engagés dans l'exercice de son mandat.

Monsieur Massimo NARDELLI, présent indique accepter le mandat qui lui est confié. Il déclare en outre, n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, pour servir et valoir ce que de droit.

**Monsieur Massimo NARDELLI**

**Madame Paola CARRER épouse NARDELLI**




**Société ARPAD OMNIUM**  
**Représentée par Monsieur Massimo NARDELLI**

